



Credit voiture après décès sans assurance décès

Par **Brijou**, le **19/04/2013** à **14:53**

Bonjour,

Ma mère pacsé a co-emprunté un credit voiture le problème est que lui est décédé et la carte grise qu'a son nom, donc problème pour la vente puisque ses enfants nous ne savons où ils sont. Si elle ne paye pas les échéances que risque t'on nous ses enfants et elle, a moins que le fait d'être pacsé lui donne certains droits. La voiture appartient à qui dans ce cas? puisque elle est co-emprunteur.

Bien cordialement

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **16:36**

Bonjour,

La voiture appartient à la personne qui peut produire une facture à son nom.

La carte grise n'est pas un titre de propriété mais un titre de circulation.

Il faut donc reprendre la facture d'achat.